

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 86400400.7

51 Int. Cl.⁴: **A 47 G 1/10**

22 Date de dépôt: 25.02.86

30 Priorité: 28.02.85 FR 8502926

43 Date de publication de la demande:
03.09.86 Bulletin 86/36

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

71 Demandeur: **STIVA-STEPH SIMON EDITIONS, Société à responsabilité limitée dite:**
40 rue de Châteaudun
F-94200 Ivry(FR)

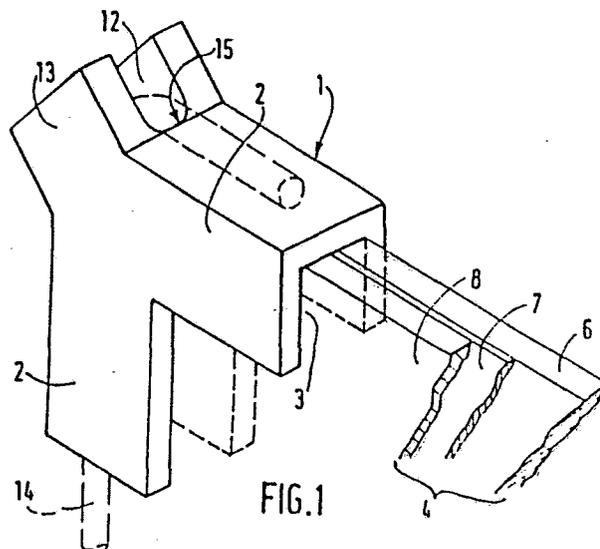
72 Inventeur: **Boekholt, Bernard P.**
29 rue du Docteur Roux
F-92000 Sceaux(FR)

74 Mandataire: **Hirsch, Marc-Roger**
34 rue de Bassano
F-75008 Paris(FR)

54 Dispositif d'encadrement, éléments composant ce dispositif et encadrement ainsi réalisé.

57 La présente invention a pour objet un dispositif d'encadrement notamment pour sous-verre ou équivalents, comportant des éléments en forme de cavaliers adaptés à coiffer le bord du sous-verre et répartis sur le pourtour de celui-ci.

Chaque élément présentant à cet effet une rainure interne 3 d'une largeur sensiblement égale à l'épaisseur du sous-verre et une gorge externe 12 ouverte à l'opposé de la rainure, le dispositif comprenant en outre au moins une boucle d'un lien 14 ceinturant extérieurement le sous-verre et engagé dans la gorge 12 pour servir le cas échéant à la suspension du sous-verre.



DISPOSITIF D'ENCADREMENT, ELEMENTS COMPOSANT CE DISPOSITIF ET
ENCADREMENT AINSI REALISE

La présente invention se rapporte à un dispositif d'encadrement
5 ainsi qu'aux éléments composant ce dispositif et vise en outre les
encadrements ainsi réalisés.

On a déjà proposé des éléments permettant de constituer des
encadrements, par exemple sous la forme de profilés ou baguettes prédé-
coupés à des longueurs déterminées, qu'il suffit d'assembler pour
10 réaliser un cadre propre à recevoir un sous-verre ou équivalent. Un
inconvenient de ces éléments, outre leur prix relativement élevé, est la
nécessité de disposer d'éléments différents si on veut modifier la
dimension de l'encadrement.

D'autres dispositifs font appel à des pinces ou clips, réalisés en
15 métal, qui ne sont pas prévus pour permettre la suspension de l'encadre-
ment et dont la mise en place nécessite un outil spécial.

La présente invention a pour objet de permettre la réalisation
d'encadrements pour sous-verre, particulièrement simple et économique, à
partir d'éléments strictement semblables, pouvant être mis en place sans
20 aucun outillage. Ce dispositif permet en outre la suspension commode du
sous-verre ou équivalent encadré.

Le dispositif selon l'invention, destiné notamment à l'encadrement
de sous-verre ou équivalents, est caractérisé en ce qu'il comporte des
éléments en forme de cavaliers adaptés à coiffer le bord et répartis sur
25 le pourtour de celui-ci, chaque élément présentant à cet effet une
rainure interne d'une largeur sensiblement égale à l'épaisseur du
sous-verre ou élément équivalent et une gorge externe, ouverte à l'op-
posé de ladite rainure, le dispositif comprenant en outre au moins une
boucle d'un lien ceinturant extérieurement le sous-verre et engagé dans
30 lesdites gorges.

Pour simplifier, et dans ce qui suit, on se référera aux sous-

verre des éléments sous plastique transparent ou à tout panneau de toute plaque en général.

L'invention prévoit notamment, dans le cas d'un sous-verre rectangulaire, de disposer un élément à chacun des angles du sous-verre, le fond de la rainure interne formant un coin propre à épouser l'angle correspondant du sous-verre.

Ces éléments d'angle peuvent présenter toute forme extérieure appropriée, choisie par exemple pour son aspect esthétique.

Ils sont avantageusement réalisés en matière plastique, comme d'ailleurs les autres éléments du dispositif.

Les caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront mieux de la description suivante, donnée uniquement à titre d'exemple, en référence aux dessins annexés dans lesquels:

- 15 - la figure 1 est une vue en perspective d'une forme de réalisation d'un élément du dispositif d'encadrement selon l'invention;
- la figure 2 est une vue en coupe transversale d'un élément analogue à celui de la figure 1;
- la figure 3 est une vue en coupe longitudinale, à plus petite échelle, de l'élément de la figure 1;
- 20 - la figure 4 est une vue de face d'un encadrement réalisé au moyen du dispositif selon l'invention utilisant notamment les éléments des figures 1 à 3;
- la figure 5 est une vue en perspective d'une autre forme de réalisation d'un élément du dispositif d'encadrement selon l'invention;
- 25 - la figure 6 est une vue par la tranche de l'élément de la figure 5;
- la figure 7 est une vue en coupe selon la ligne VII-VII de la figure 6;
- 30 - la figure 8 est une vue de face d'un encadrement réalisé au moyen du dispositif selon l'invention utilisant les éléments des figures 5 à 7;
- la figure 9 est une coupe horizontale sur un autre mode de réalisation de l'invention;
- 35 - la figure 10 est une coupe axiale selon AA sur le dispositif de la figure 9.

Dans une forme de réalisation choisie et représentée à la figure 1, un élément 1 du dispositif selon l'invention présente de côté la forme d'une équerre, ayant deux branches égales 2, dans la face interne desquelles est ménagée une rainure 3 d'une largeur sensiblement égale à l'épaisseur du sous-verre 4 à encadrer.

Ce dernier, représenté partiellement à la figure 1, est par exemple constitué par l'empilement d'un fond 6, la feuille à encadrer 7 et d'une plaque de verre 8 (figures 1 et 2).

L'élément 1 en forme de cavalier coiffe le bord du sous-verre 4 par sa rainure 3. Un élément tel que celui représenté à la figure 1 est disposé à chacun des angles du sous-verre, le fond de la rainure 3 formant à cet effet un coin 10 propre à épouser l'angle associé du sous-verre (figure 3).

Selon une caractéristique de l'invention, une gorge externe 12, ouverte à l'opposé de la rainure 3, est ménagée dans un prolongement 13 du coin extérieur de l'élément 1. Cette gorge 12 est destinée à recevoir un lien 14 et son fond 15 a une section en demi-cercle tandis que sa largeur correspond sensiblement au diamètre du lien 14.

Comme représenté à la figure 4, pour l'encadrement d'un sous-verre rectangulaire 4 au moyen du dispositif selon l'invention, quatre éléments 1 sont disposés chacun à l'un des angles du sous-verre.

Un lien 14 formé par exemple par un anneau de cordelette ceinture extérieurement le sous-verre. Avantageusement, ce lien 14 réalisé sans noeud, fait un double tour autour du cadre ainsi formé. Un brin 16 est écarté du cadre et sert à la fixation du sous-verre au moyen d'un organe de suspension 17.

La profondeur de la gorge 12 est choisie pour que celle-ci reçoive deux brins du lien 14 superposés (figure 2).

Pour une meilleure cohésion du sous-verre, dans le cas d'une vitre de grandes dimensions, on peut prévoir, en plus des éléments d'angle 1, des éléments 18, ayant la même section que ces éléments 1 (celle de la figure 2), disposés sur les côtés du sous-verre (figure 4).

Il est possible de donner aux éléments 1, une forme différente de celle représentée aux figures 1 à 4, sous la seule condition de conserver les caractéristiques de l'invention, à savoir la rainure de réception du bord du sous-verre et, ouverte à l'opposé de cette rainure, une gorge pour le passage du lien de maintien et de suspension.

Une variante de réalisation d'un élément du dispositif d'encadrement selon l'invention est représentée aux figures 5 à 8.

5 Cet élément 20 est formé dans un cylindre aplati, dans le plan transversal de symétrie duquel sont ménagés : un logement 21 en forme de coin 24 constituant la rainure 3 de réception du sous-verre, et, à l'opposé de cette rainure, une échancrure 22, formant la gorge 12, dont le fond est sensiblement parallèle au fond du logement 21, une cloison 23 étant ainsi disposée entre le logement 21 et l'échancrure 22 (figure 7) entre deux flasques 25.

10 Comme précédemment, dans le cas d'un sous-verre rectangulaire, un élément 20 est placé à chacun des coins de ce sous-verre et un lien 14, logé dans les échancrures 22, ceinture le sous-verre pour son maintien et sa suspension.

15 Les éléments 20 (comme les éléments 1) peuvent être avantageusement réalisés en matière plastique, par injection par exemple.

Les figures 9 et 10 représentent un dispositif conforme à la présente invention où l'on retrouve sous les mêmes numéros de référence les mêmes éléments.

20 Le logement 21 se termine par un perçage 30. Un des flasques 25 ou les deux sont fendus et recourbés ou pliés vers l'intérieur de façon à former des languettes 31 élastiques entre lesquelles viendra se placer et se pincer l'objet à encadrer, ce qui présente l'avantage, quand on a mise en place le dispositif qu'il n'échappe pas en attendant la mise en place de la cordelette dans la gorge 22. Le dessus et/ou le dessous de ce dispositif présentant des faces découpées (trous 30, languettes 31),
25 on peut prévoir un ou deux chapeaux 32 destiné(s) à se fixer par exemple par simple emboîtement et/ou pincement sur les flasques 25. Ces chapeaux peuvent être d'ailleurs décorés et/ou colorés selon les goûts de l'utilisateur.

30 Bien entendu, la présente invention n'est pas limitée aux modes de réalisation décrits et représentés et elle est susceptible de nombreuses variantes accessibles à l'homme de l'art sans que l'on ne s'écarte de l'esprit de l'invention.

REVENDEICATIONS

1.- Dispositif d'encadrement notamment pour sous-verre ou équivalents, caractérisé en ce qu'il comporte des éléments (1, 20) en forme de cavaliers adaptés à coiffer le bord du sous-verre et répartis sur le pourtour de celui-ci, chaque élément présentant à cet effet une rainure interne (3, 21) d'une largeur sensiblement égale à l'épaisseur du sous-verre (4) et une gorge externe (12, 22), ouverte à l'opposé de ladite rainure, le dispositif comprenant en outre au moins une boucle d'un lien (14) ceinturant extérieurement le sous-verre et engagé dans lesdites gorges (12, 22).

2.- Élément pour le dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte une rainure (3, 21) de réception du bord d'un sous-verre et, ouverte à l'opposé de cette rainure, une gorge (12, 22) de réception d'un lien (14).

3.- Élément selon la revendication 2, pour l'encadrement d'un sous-verre rectangulaire, caractérisé en ce que cet élément destiné à coiffer un coin du sous-verre comporte une rainure (3, 21) dont le fond forme un coin (10, 24) propre à épouser un angle du sous-verre.

4.- Élément selon la revendication 3, caractérisé en ce que le fond de la gorge (22) est sensiblement parallèle au fond de la rainure (21) et forme avec celui-ci une cloison (23) entre deux flasques (25) de l'élément.

5.- Élément selon la revendication 4, caractérisé en ce qu'il a la forme d'un cylindre aplati, la gorge 22 et la rainure 21 étant ménagées sensiblement dans le plan transversal de symétrie de ce cylindre.

6.- Élément selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé par le fait qu'au moins une face de la rainure interne 21 présente une partie recourbée ou repliée vers l'intérieur en forme de languette de pincement.

7.- Élément selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé par le fait qu'au moins un chapeau vient recouvrir au moins l'une des faces dudit élément.

8.- Encadrement de sous-verre réalisé au moyen du dispositif de la revendication 1, avec les éléments des revendications 2 à 7.

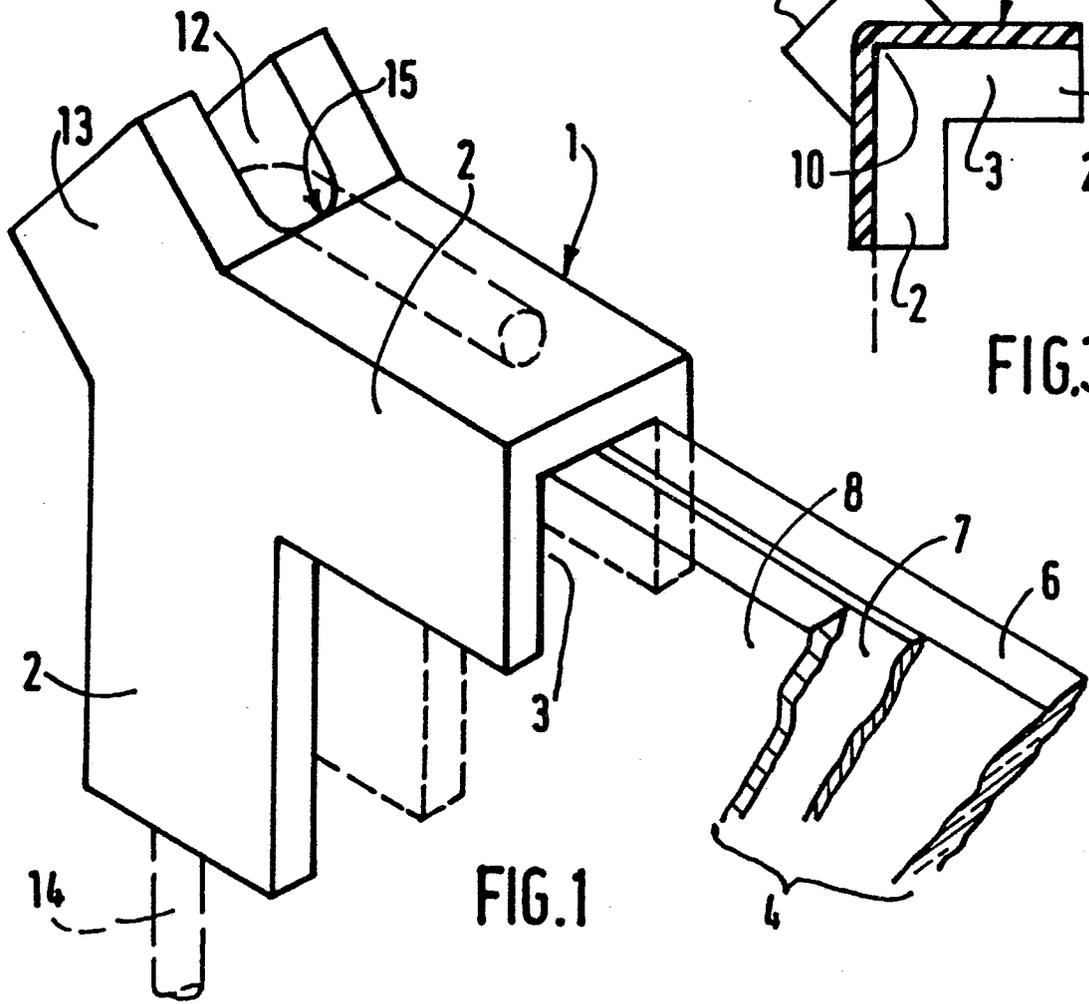


FIG. 1

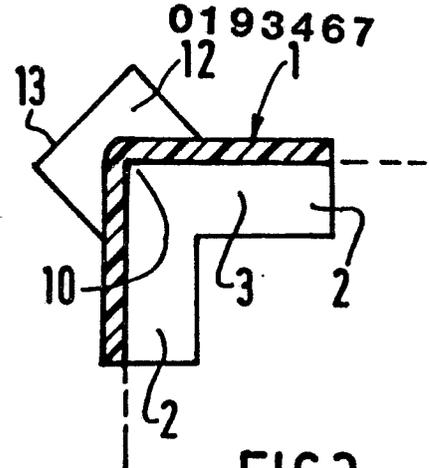


FIG. 3

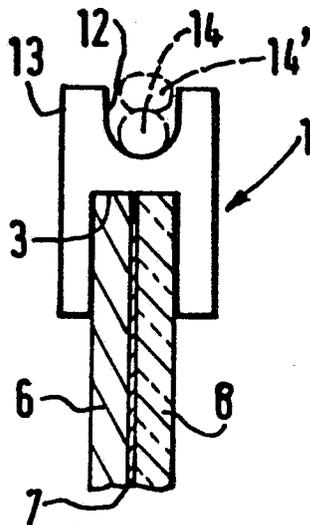


FIG. 2

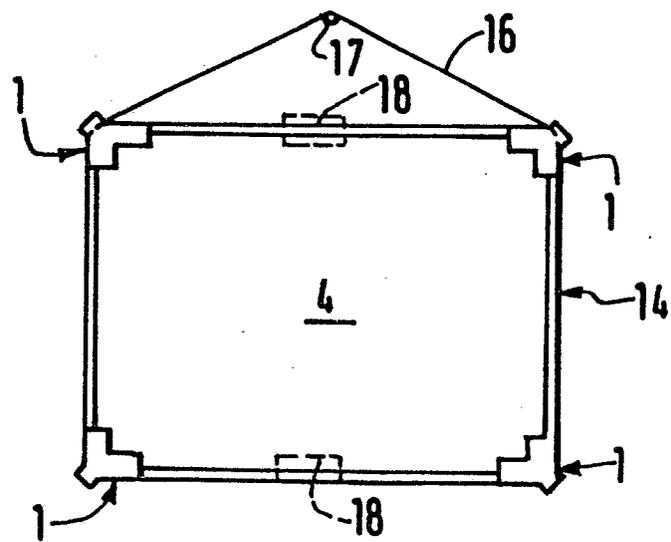


FIG. 4

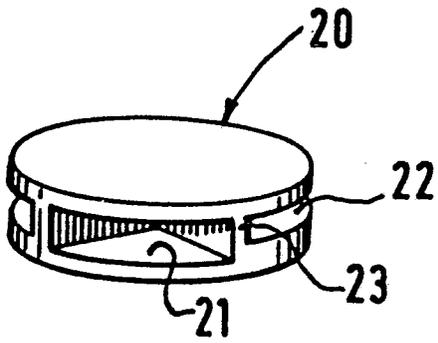


FIG. 5

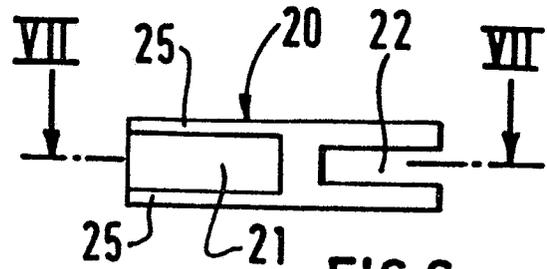


FIG. 6

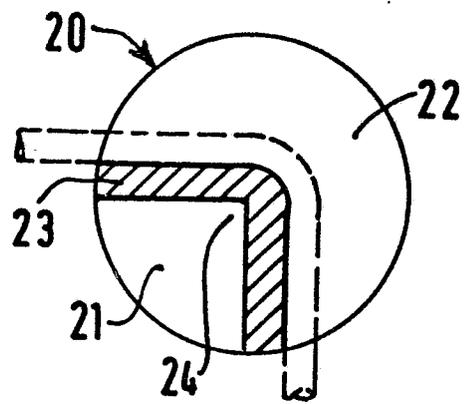


FIG. 7

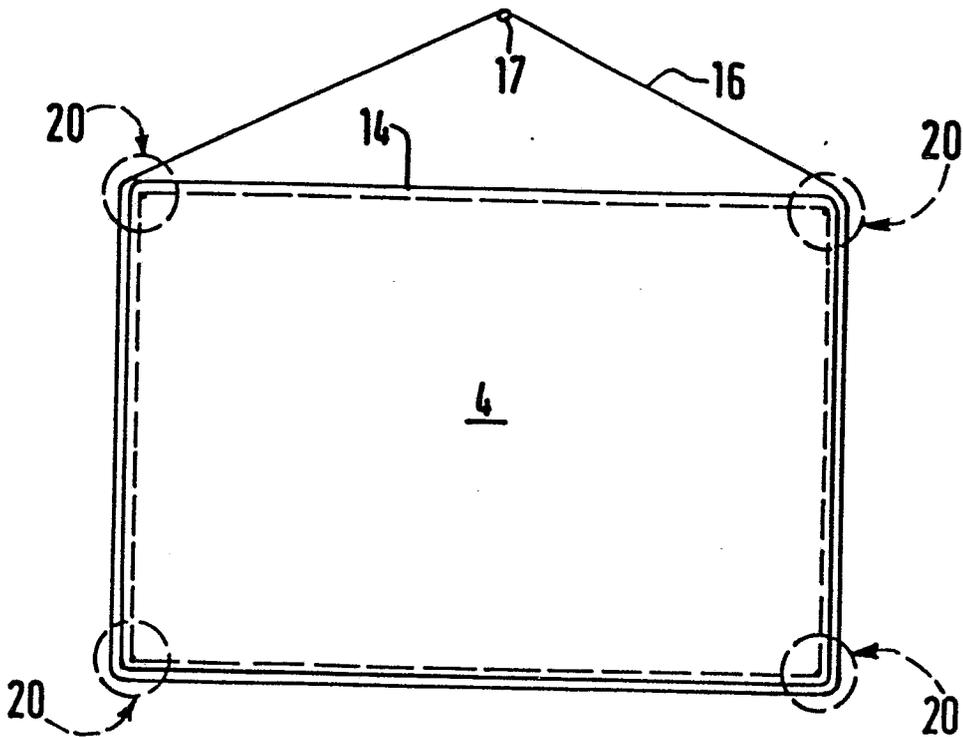


FIG. 8

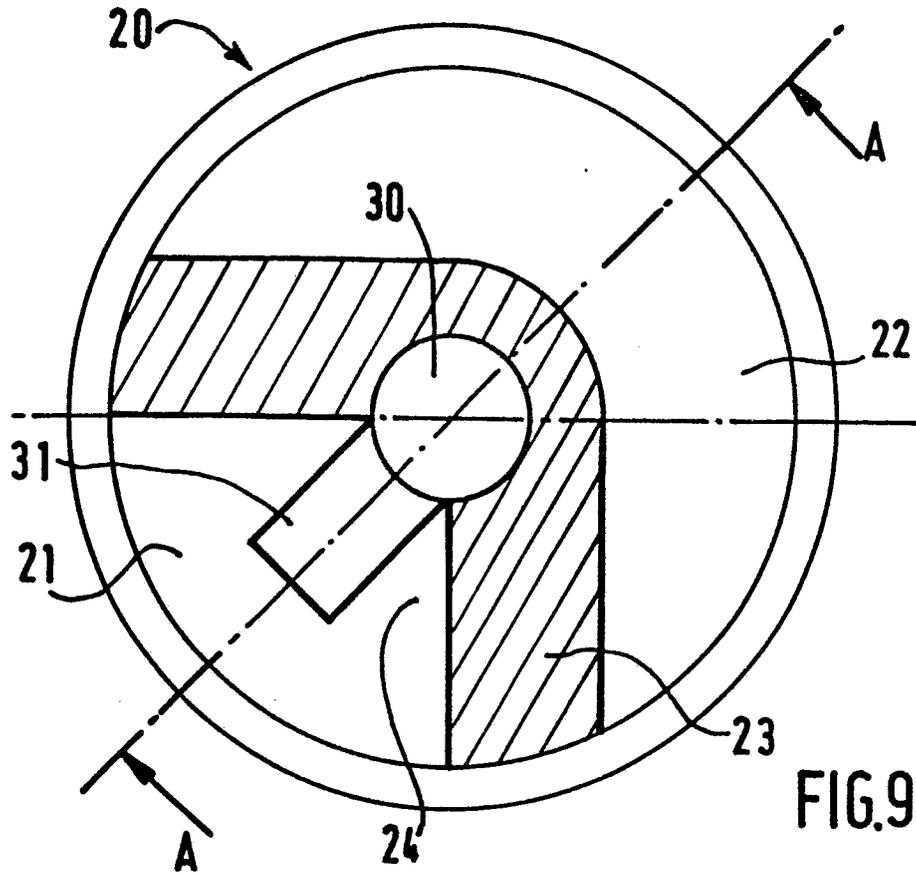


FIG. 9

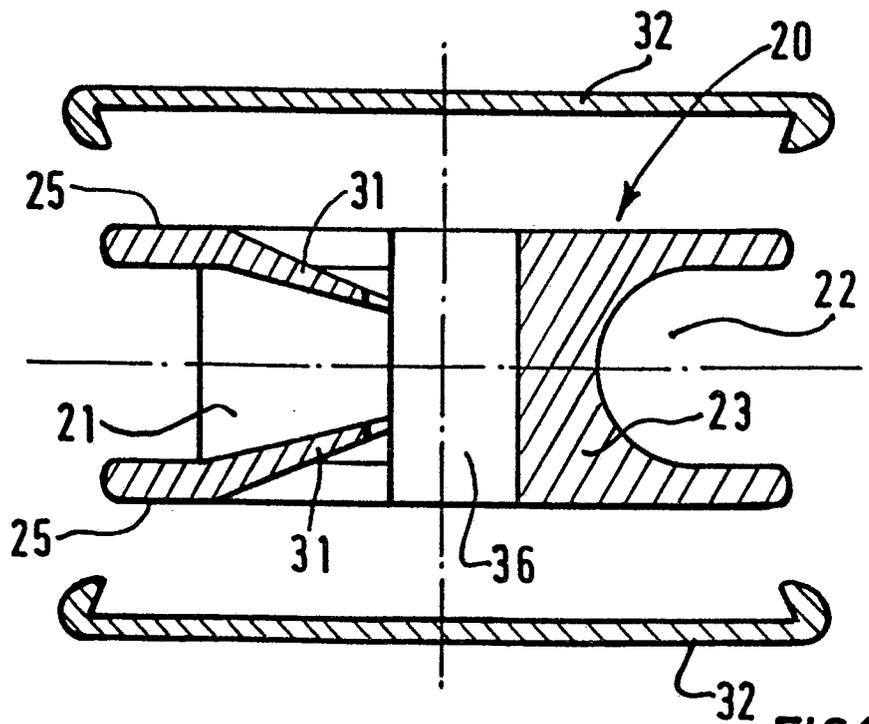


FIG. 10



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0193467

Numero de la demande

EP 86 40 0400

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int Cl 4)
X	CH-A- 440 598 (BROSSARD) * Figures 1-3 * ---	1-4,8	A 47 G 1/10
X	DE-A-2 111 512 (PLÖGER) * Figures 1-4 * ---	1-3,5, 6,8	
X	US-A-2 540 907 (PASCHAL) * Figures 1-4 * ---	1-4,8	
X	DE-A-1 927 833 (SCHNEIDER) * Figures 1-4 * ---	1-3	
A	CH-A- 490 836 (REICHLIN) * Figures 1-4; colonne 4, lignes 4-13 * -----	1,6	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int Cl 4)
			A 47 G
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 27-05-1986	Examineur BEUGELING G.L.H.
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons</p> <p>& : membre de la même famille, document correspondant</p>			